

Les cahiers de Gérard Philippe

Semaine impaire

Du 10 au 14 septembre 2018

N° 2

Du côté du planning...

Lundi 10	11h30	Réunion sur l'orientation des 3èmes
Mardi 11	10h30 13h30	Réunion de direction Préparation du Conseil Ecole Collège avec Mme Divaret
Mercredi 12		
Jeudi 13		
Vendredi 14		Photographie des classes

Dates à retenir



- ✓ Le photographe viendra au collège le **vendredi 14 septembre : Faites vous beau !**
- ✓ **Mardi 18 septembre 2018** à 18h:
Réunion parents-professeurs des 6e et 4^e
- ✓ **Jeudi 20 septembre 2018** à 18h :
Réunion parents-professeurs des 5e et 3e

Depuis avril dernier, nous avons 3 ruches au collège dans le cadre du club développement durable.



Mardi 11 septembre à midi, nous allons procéder à notre première **récolte de miel** qui sera d'environ 20kg !

Le club développement durable aura lieu tous les mardis de 12h à 13h, comme l'année dernière vous pouvez y assister, participer ou amener de nouvelles idées les portes sont toujours ouvertes.

Monsieur le maire de Massy en visite l'an dernier :



Le calendrier prévisionnel jusqu'aux vacances de la Toussaint :

	Troisièmes	Quatrièmes	Cinquièmes	Sixièmes	Etablissement
lundi 10 septembre	réunion orientation				
mardi 11 septembre					
mercredi 12 septembre					
jeudi 13 septembre					
vendredi 14 septembre	Photo des classes				
lundi 17 septembre					
mardi 18 septembre		réunion parents-équipes pédagogiques		réunion parents-équipes pédagogiques	
mercredi 19 septembre					
jeudi 20 septembre	réunion parents-équipes pédagogiques		réunion parents-équipes pédagogiques		
vendredi 21 septembre					
lundi 24 septembre	Début des élections de délégués élèves				conseil école collège
mardi 25 septembre					Cellule de veille interne
mercredi 26 septembre					
jeudi 27 septembre					Conseil Pédagogique
vendredi 28 septembre					
lundi 1 octobre					Réunion fédérations
mardi 2 octobre					Conseil Administration
mercredi 3 octobre					comité pilotage informatique
jeudi 4 octobre					
vendredi 5 octobre					
lundi 8 octobre					
mardi 9 octobre					
mercredi 10 octobre					
jeudi 11 octobre					Elections personnels et élèves au CA
vendredi 12 octobre	Elections des parents au CA - Bulletins d'alerte de mi-trimestre				
lundi 15 octobre					semaine de la citoyenneté
mardi 16 octobre					
mercredi 17 octobre					
jeudi 18 octobre					
vendredi 19 octobre				Elections CVC	
samedi 20 octobre	Vacances de la Toussaint				

Deuxième CA : le jeudi 8 novembre

Du côté de la Vie Scolaire...

Dès la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges. Cette mesure vise à sensibiliser les élèves à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à leur faire pleinement bénéficier de la richesse de la vie collective.

Les élèves peuvent-ils avoir un téléphone mobile sur eux ?

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles mais n'empêche pas leur détention par les élèves s'ils sont éteints et rangés. Seule l'utilisation du téléphone mobile est-elle interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges

Que faire si un élève a un besoin urgent de joindre sa famille ?

Un élève peut avoir au cours du temps scolaire le besoin de joindre l'un de ses responsables légaux. Il s'adressera alors au bureau de la vie scolaire

Quelles sont les réponses en cas d'utilisation non autorisée d'un téléphone mobile ?

Une réponse adaptée doit être apportée à toute utilisation par un élève qui utilise son téléphone mobile dans l'enceinte de l'établissement malgré l'interdiction. Cette réponse, dont la loi prévoit qu'elle peut aller jusqu'à la confiscation de l'équipement, doit être précisée dans le règlement intérieur de l'établissement ou de l'école. Dans les collèges, elle peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, etc.) et pour les cas les plus graves être associé d'une sanction disciplinaire prévue par l'article R. 511-13 du code de l'éducation.

